

Gestion du parc immobilier

La commune de Valence-en-Poitou attache la plus grande importance au respect de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel.

La gestion du parc immobilier fait l'objet d'un traitement de données à caractère personnel sur la base de l'exécution d'un contrat, RGPD (art. 6, 1-b) Le traitement est nécessaire à l'exécution d'un contrat auquel la personne concernée est partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à la demande de celle-ci.

Ce traitement a pour finalités :

- Gestion de la location des appartements / maisons appartenant à la commune
- Gestion de la location des locaux commerciaux (à titre payant ou gracieux)

Les données collectées auprès des personnes concernées sont :

- Nom, Prénom
- Date, lieu de naissance
- Situation familiale
- Coordonnées postales
- Coordonnées téléphoniques
- Information bancaire
- Situation professionnelle
- Courriels
- Numéro de CAF
- Attestation d'assurance

Par ailleurs, le traitement fait l'objet d'une politique de minimisation de la collecte des données. Les données sont conservées entre 30 ans après la fin du bail conformément à la réglementation en vigueur.

Les destinataires des données sont les agents de Valence-en-Poitou ainsi que la Trésorerie, dans le cadre de leurs attributions et le personnel de la société en charge de la maintenance informatique et matériel, à ces seules fins.

Ce traitement ne fait pas l'objet de transferts de données hors Union Européenne, ni d'une prise de décision automatisée.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, en demander la rectification la portabilité ou l'effacement. Pour des motifs légitimes vous pouvez vous opposer et limiter le traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter notre délégué à la protection des données (DPO). :

- Par mail : affairesgenerales@valenceenpoitou.fr
- Par courrier postal : Mairie de Valence-en-Poitou, 8 rue Hemmoor, Couhé 86700 Valence-en-Poitou

Une réponse vous sera donnée dans le délai légal de 1 mois à partir de la réception de votre demande.

Si vous estimez, après nous avoir contacté, que vos droits Informatique et Libertés ne sont pas respectés ou que le traitement n'est pas conforme à la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL